

**FEUILLE DE ROUTE RÉVISÉE POUR LES PROCESSUS DE LA MSE DE L'ICCAT
ADOPTÉS PAR LA COMMISSION EN 2022**

*Document adopté lors de la réunion de la Commission de 2021 et révisé par le SCRS en 2022 pour
le germon du Nord et les thonidés tropicaux
(les modifications sont soulignées par rapport à la version adoptée en 2021)*

Ce calendrier est destiné à guider le développement de stratégies de capture pour les stocks prioritaires identifiés dans la Rec. 15-07 (germon de l'Atlantique Nord, espadon de l'Atlantique Nord, thon rouge de l'Atlantique Est et Ouest et thonidés tropicaux). Il s'appuie sur la feuille de route initiale qui a été annexée au rapport de la réunion annuelle de 2016. Il prévoit des délais ambitieux susceptibles d'être révisés par la Commission et devrait être considéré conjointement avec le calendrier des évaluations de stocks que le SCRS révisé chaque année*. En raison de l'importance du dialogue interdisciplinaire qui peut être nécessaire, des réunions intersessions des Sous-commissions et/ou des réunions du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) seront nécessaires. Toutefois, le calendrier exact de présentation dépend du financement, de l'établissement des priorités et des autres travaux de la Commission et du SCRS. Les tâches sont divisées en quatre catégories : intersessions de la Commission, développement par le SCRS, mise en œuvre par le SCRS et Commission lors de sa réunion annuelle.

* Pour 2022, la feuille de route reflète de façon assez détaillée les progrès réalisés à ce jour. Pour 2023 et au-delà, des mesures plus générales pour le SCRS et la Commission sont escomptées en fonction des résultats de la réunion annuelle de 2023.

		<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
[...]		[...]	[...]	[...]	[...]
[...]		[...]	[...]	[...]	[...]
[...]		[...]	[...]	[...]	[...]
2022		[...]			
	Intersessions de la Commission		<p>La COMM (Sous-commission 2) <u>s'est réunie</u> pendant la période intersessions (<u>mars, mai, juillet, octobre</u>) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recommander des objectifs de gestion opérationnels finaux et identifier des indicateurs de performance, - examiner les CMP finales. <p><u>Ateliers des Ambassadeurs tenus en février et en octobre.</u></p>	[...] [...]	

		<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2022	Développement par le SCRS	<p>Le SCRS a travaillé sur un nouveau modèle SS pour le germon du Nord (NALB) qui sera utilisé pour le développement futur d'une nouvelle grille de référence MSE.</p> <p><u>En vertu de la Rec. 21-04, le SCRS a testé des alternatives à la MP adoptée et a déterminé le nombre de séries de CPUE et le niveau de sous-déclaration qui déclencherait l'apparition de circonstances exceptionnelles.</u></p>	<p>Le SCRS <u>a réalisé une évaluation du stock</u> du thon rouge de l'Est (EBFT) (sur la base des travaux menés par les sous-groupes sur les modèles et les indices).</p> <p>Le SCRS <u>a complété</u> le MSE, en incorporant les commentaires de la <u>COMM fournis</u> lors des réunions de dialogue avec la Sous-commission 2 (PA2).</p> <p>[...]</p>	<p>Le SCRS <u>a réalisé</u> une évaluation des stocks (Atlantique Nord et Sud)</p> <p>Le SCRS <u>a reconditionné</u> les OM en tenant compte des nouvelles informations provenant de l'évaluation du stock et a finalisé la grille d'OM.</p> <p>Le SCRS <u>a poursuivi</u> ses travaux sur les critères visant déterminer les circonstances exceptionnelles.</p>	<p>Le SCRS <u>a procédé</u> à une évaluation du stock de listao (SKJ)</p> <p><u>W-SKI:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Le SCRS a reconditionné les OM à la lumière de la nouvelle évaluation.</u> - <u>-Le SCRS a commencé à développer et à tester les CMP.</u> <p><u>MSE multi-stocks :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Le SCRS a procédé à un conditionnement préliminaire des OM de BET et YFT à stock unique.</u> <p>Le SCRS conviendra des principales sources d'incertitude à prendre en compte dans la MSE et les indicateurs de performance potentiels pour les MSE pour les thonidés tropicaux.</p> <p>[...]</p>

		<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2022	Mise en œuvre par le SCRS	Le SCRS a évalué l'existence de circonstances exceptionnelles.			
	Commission lors de sa réunion annuelle		La COMM a adopté une MP, incluant un TAC, à la réunion annuelle. [...]	[...]	La COMM a adopté des objectifs de gestion initiaux pour le W-SKI.
2023*	Intersessions de la Commission		[...] <u>La COMM (Sous-commission 2) élaborera des directives sur gamme de réponses de gestion appropriées en cas de circonstances exceptionnelles.</u>	<u>La COMM (Sous-commission 4) se réunira pendant la période intersessions (mars, juin, octobre), avec la participation du SCRS, afin de :</u> – discuter des CMP, des objectifs de gestion opérationnelle et des indicateurs de performance – affiner la ou les CMP ; – recommander des objectifs de gestion opérationnels finaux et identifier des indicateurs de performance. <u>Des réunions des Ambassadeurs auront lieu.</u>	<u>La COMM (Sous-commission 1) dialoguera avec le SCRS sur les objectifs de gestion et les indicateurs de performance à utiliser pour la MSE pour les thonidés tropicaux.</u>

		<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2023*	<u>Développement par le SCRS</u>	<u>Le SCRS lancera un examen indépendant par des pairs du processus de MSE</u>			
		Le SCRS finalisera une grille de référence et de robustesse des OM basées sur Stock Synthesis dans le cadre d'une nouvelle MSE, après avoir reconsidéré les principaux axes d'incertitude.	Le SCRS fournira un avis final à la COMM sur les critères de détermination des circonstances exceptionnelles <u>à inclure dans le protocole sur les circonstances exceptionnelles qui sera élaboré par la Sous-commission 2.</u>	Le SCRS <u>complétera</u> la MSE, en incorporant les commentaires de la COMM par le biais de la Sous-commission 4.	<u>W-SKJ:</u> – <u>Le SCRS complétera la MSE, en incorporant les commentaires de la COMM par le biais de la Sous-commission 1.</u> <u>Multi-stocks :</u> – Le SCRS conviendra des principales sources d'incertitude à prendre en compte dans la MSE et les indicateurs de performance potentiels pour les MSE pour les thonidés tropicaux.
	<u>Mise en œuvre par le SCRS</u>	Le SCRS <u>effectuera une</u> évaluation afin de s'assurer que les conditions prises en compte dans les tests des MP sont toujours applicables au <u>stock</u> . Le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles.	Le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles.		

		<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2023*	<u>Commission lors de sa réunion annuelle</u>	<p>La Commission continuera à utiliser la MP pour établir le TAC <u>2024-2026</u> à la réunion annuelle, sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP.</p> <p><u>Conformément à la Rec. 21-04, la COMM révisera la MP en tenant compte des analyses du SCRS.</u></p>	<p><u>La COMM adoptera le protocole de circonstances exceptionnelles en tant que nouvelle annexe de la MP (Rec. 22-09).</u></p>	<p>La COMM adoptera une MP provisoire, incluant le TAC.</p> <p>[...]</p>	<p>La COMM envisagera l'évaluation finale des MP pour le listao de l'Ouest (WSKJ) et adoptera une MP provisoire pour le listao de l'Ouest (WSKJ) à la réunion annuelle.</p>
2024*	<u>Intersessions de la Commission</u>			<p>La COMM (<u>Sous-commission 4</u>) élaborera des directives sur une gamme de réponses de gestion appropriées en cas de circonstances exceptionnelles.</p>	<p>La COMM (<u>Sous-commission 1</u>) examinera l'évaluation finale des MP pour les MSE multi-stock.</p>
	<u>Développement par le SCRS</u>	<p>Le SCRS améliorera le modèle d'erreur d'observation en incorporant les propriétés statistiques des valeurs résiduelles de la CPUE.</p> <p>Le SCRS testera les procédures de gestion (MP) disponibles (c'est-à-dire le modèle de production) et d'autres MP potentielles (par exemple basées sur JABBA ou empiriques)</p>		<p><u>Le SCRS formulera un avis final à la COMM sur les critères de détermination des circonstances exceptionnelles.</u></p>	<p>Le SCRS procèdera à une évaluation du stock d'albacore</p> <p><u>Multi-stocks :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SCRS testera un jeu final de MP potentielles pour la MSE multi-stocks. - Le SCRS fournira la MSE multi-stocks, y compris des modèles opérationnels entièrement conditionnés et des procédures de gestion potentielles à la COMM.

		<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
	Mise en œuvre par le SCRS	Le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles.	<u>Le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles.</u>	<u>Le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles.</u>	<u>W-SKJ</u> : Le SCRS formulera un avis sur les circonstances exceptionnelles pour la mise en œuvre de la MP.
	Commission lors de sa réunion annuelle			<u>La COMM adoptera le protocole de circonstances exceptionnelles en tant que nouvelle annexe de la MP.</u>	La COMM : – examinera et approuvera les orientations sur les réponses de gestion en cas de circonstances exceptionnelles, et – envisagera d'adopter une ou plusieurs MP intérimaires pour BET, YFT et SKJ de l'Est.
2025 et au-delà*	Intersessions de la Commission				

		<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
<u>Développement par le SCRS</u>		<u>Le SCRS achèvera la nouvelle MSE en 2026.</u>	<u>Le SCRS examinera la MP en 2027-2028. Dans la plupart des cas, ces examens pourraient entraîner des révisions d'indices ou des améliorations relativement mineures des modèles opérationnels ou des MP et une révision du conditionnement pour s'adapter aux données actuelles. Une révision complète de la structure du modèle opérationnel et des changements substantiels à la MP sont possibles, mais seulement si le besoin s'en fait sentir.</u>		
<u>Mise en œuvre par le SCRS</u>	<p>Selon la fréquence indiquée dans le protocole des circonstances exceptionnelles, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles.</p> <p>Le SCRS effectuera des évaluations périodiques afin de s'assurer que les conditions prises en compte dans les tests des MP sont toujours applicables au stock.</p>	<p>Selon la fréquence indiquée dans le protocole des circonstances exceptionnelles, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles.</p> <p><u>Le</u> SCRS effectuera des évaluations <u>périodiques</u> afin de s'assurer que les conditions prises en compte dans les tests des MP sont toujours applicables au stock.</p>	<p><u>Selon la fréquence indiquée dans le protocole des circonstances exceptionnelles, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles.</u></p> <p>Le SCRS effectuera des évaluations <u>périodiques</u> afin de s'assurer que les conditions prises en compte dans les tests des MP sont toujours applicables au stock.</p>	<p><u>Selon la fréquence indiquée dans le protocole des circonstances exceptionnelles, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles.</u></p> <p><u>Le</u> SCRS effectuera des évaluations <u>périodiques</u> afin de s'assurer que les conditions prises en compte dans les tests des MP sont toujours applicables aux stocks.</p>	

		<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
	<u>Commission lors de sa réunion annuelle</u>	<p>La COMM continuera à utiliser les MP pour établir les mesures de gestion selon le calendrier prédéterminé défini lors de l'établissement de la MP.</p> <p><u>Conformément à la Rec. 21-04, la COMM envisagera l'adoption d'une nouvelle MP en 2026.</u></p>	<p>La COMM continuera à utiliser les MP pour établir le TAC selon le calendrier prédéterminé <u>défini</u> lors de l'établissement de la MP.</p> <p><u>La COMM examinera la MP en 2028.</u></p>	<p>La COMM continuera <u>à utiliser la MP pour établir le TAC</u> sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP.</p>	<p>La COMM continuera à utiliser les MP pour établir les mesures de gestion selon le calendrier prédéterminé défini lors de l'établissement de la MP.</p>

* Il est postulé que le plan de travail est accompli comme décrit.

LISTE DES ACRONYMES :

BET=thon obèse

BFT=thon rouge

BFT SG=Groupe d'espèces sur le thon rouge du SCRS

COMM = Commission

CMP = Procédure de gestion potentielle

HCR=Règle de contrôle de l'exploitation

MP= Procédure de gestion

MSE= Évaluation de la stratégie de gestion

OM=Modèle opérationnel

SCRS= Comité permanent pour la recherche et les statistiques

SWGSM = Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries

TAC= Total de prises admissibles

TRO=thonidés tropicaux